



Comment récupérer l'appartement où vivait une personne décédée ?

Par **cat**, le **12/02/2010** à **19:10**

Bonjour,

J'aimerais savoir quelle attitude légale adopter dans une situation familiale de succession qui s'embourbe lamentablement.

Ma grand mère maternelle, mère de 6 enfants, a vécu pendant une quarantaine d'année en bonne entente dans un petit appartement aménagé dans la maison de sa fille ainée; sa santé s'est lentement dégradée au fil des ans, celle de ma tante également, cette dernière étant âgée maintenant de 80 ans.

L'an dernier, ma grand mère a fait une mauvaise chute.

Une de ses filles s'est alors sentie investie de la mission de "sauver" sa mère des "négligences" de sa soeur ainée.

Ses démarches successives, avec l'aide de deux de ses frères, ont laissé pantois le reste de la fratrie:

- mise sous curatelle
- placement en maison de retraite
- multiples histoires sur le passé de ma grand mère, aussi délirantes que son désir (exprimé à plus de 100 ans!) de ne plus porter le nom de son mari!

Ma grand mère est décédée au mois d'aout dernier.

Elle ne laisse que quelques meubles et effets personnels à son ancien domicile, donc chez ma tante.

Les meubles avaient été inventoriés par la curatrice.

Cet inventaire a été remis au juge des tutelles, dont le tribunal a déménagé récemment.

Aucune entente n'est devenue possible entre les membres de la fratrie, soigneusement séparée en deux parties égales par les agissements de ma tante, celle qui a placé ma grand mère en maison de retraite.

Mon autre tante aimerait récupérer le petit appartement de sa maison toujours occupé par les meubles de la grand mère.

Comment peut elle procéder?

Merci de votre réponse.